

5.2. Racisme – Connaissances

5.2.1. Vocabulaire

Xénophobie : comportement négatif à l'égard d'une personne d'origine étrangère, mais qui n'implique pas que le groupe dont fait partie cette personne soit l'objet d'un racisme systémique.

Ethnicité : l'ethnicité désigne des caractéristiques culturelles que l'on relie à un groupe telles que la langue ou la religion.

Racisme : actes violents, propos injurieux ou encore comportements discriminatoires à l'égard d'une personne en raison de sa prétendue « race », de sa supposée appartenance ethnique ou religieuse. Le racisme ne s'appuie pas nécessairement sur la présupposition de l'existence d'une race biologique, il existe également des racismes sans races, s'appuyant sur des caractéristiques culturelles ou religieuses.

Racisme systémique : articule des dimensions interindividuelles, des dimensions institutionnelles et macrosociales. Il ne suppose pas une intentionnalité des acteurs et actrices. Il est l'expression d'un fonctionnement social. Pour les sociologues qui s'appuient sur la notion de « racisme systémique », il ne peut pas exister de « racisme antiblanc » car il n'existe pas de racisme systémique à l'égard des personnes catégorisées socialement comme « blanches ». « Le contexte d'une société française caractérisée par un racisme systémique [...] qui se caractérise par les modalités contemporaines des processus de racialisation par lesquels perdurent la division raciale du travail, la segmentation de l'espace urbain ou la violence raciste » (Cervulle Maxime, « La conscience dominante. Rapports sociaux de race et subjectivation », *Cahiers du Genre*, 2012/2 (n° 53), p. 37-54. URL : <https://www.cairn.info/revue-cahiers-du-genre-2012-2-page-37.htm>).

Race : au sens biologique, les « races » n'existent pas. Néanmoins, les « races » comme catégories phénotypiques de classifications historiques et sociales continuent à produire des effets en organisant la société de manière inégalitaire et discriminatoire. Il s'agit de la notion de race au sens sociologique c'est-à-dire de la race comme construction sociale et non comme réalité biologique. Colette Guillaumin écrit ainsi « Non, la race n'existe pas. Si, la race existe. Non certes, elle n'est pas ce qu'on dit qu'elle est, mais elle est néanmoins la plus tangible, réelle, brutale des réalités » (Colette Guillaumin, *Sexe, race et pratiques du pouvoir*, Paris, Côté femmes, 1992, p. 216).

Racisé : certains sociologues utilisent le terme « racisés » pour désigner l'ensemble des personnes victime de racisme. « L'expression « racisée » fait référence à une construction sociale des catégories de domination qui consiste entre autres à l'attribution automatique de certaines compétences et comportements à un groupe, simplement du fait de leurs origines ou encore de leurs couleurs de peau » (Paiva Michelle, « Des femmes invisibles », *Plein droit*, 2012/2 (n° 93), p. 21-24. URL : <https://www.cairn.info/revue-plein-droit-2012-2-page-21.htm>)

Blanchité : la blanchité n'est pas une couleur de peau, mais une position sociale au sein du système de privilège racial. Elle désigne la position socialement privilégiée d'une personne qui n'est pas « racisée ». « La blanchité est bien sûr une catégorie fictive, et comme d'autres catégories d'analyse référant à des identités ethno-raciales, elle n'a aucun fondement biologique. Cependant, elle est un fait social, qui comporte des conséquences réelles en termes de distribution de richesses, de pouvoir et de prestige. L'originalité de ce concept repose sur le changement de perspective qu'elle propose, c'est-à-dire qu'aussi longtemps que les « Blancs » ne seront pas nommés et perçus comme un groupe « racial » (au même titre que tous les autres groupes), alors le « Blanc » sera la norme, le standard, l'universel : « *Other people are raced, we (white people) are just people* », et les autres groupes, d'éternelles minorités renvoyant au particulier, au spécifique » (Horia Kebabza, « « L'universel lave-t-il plus blanc ? » : « Race », racisme et système de privilèges », *Les cahiers du Cedref* [En ligne], 14 | 2006, mis en ligne le 3 décembre 2009, consulté le 11 décembre 2017. URL : <http://journals.openedition.org/cedref/428>)

Antisémitisme : l'antisémitisme désigne le racisme qui touche plus spécifiquement les personnes « juives » ou catégorisées comme telles.

Islamophobie : « Attitude d'hostilité systématique envers les musulmans, les personnes perçues comme telles et/ ou envers l'islam » (rapport de la Commission nationale consultative des droits de l'homme, Rapport 2016, p. 24.) http://www.cncdh.fr/sites/default/files/cncdh_rapport_2016_bat.pdf

Il faut avoir à l'esprit que plusieurs catégories d'élèves susceptibles d'être victimes de discriminations raciales dans la société française ne sont pas, ni eux ni leurs parents, étrangers ou immigrés. Plusieurs catégories de personnes en

France en dépit de leur nationalité française et de celle de leurs parents subissent des discriminations à l'emploi ou au logement par exemple.

(Les catégories utilisées ci-dessus sont issues des sciences humaines et sociales. Pour la présentation d'une législation publique utilisant ces catégories (par exemple : islamophobie, racisme systémique, racisé, privilège blanc...) voir, dans la sous-partie « Action », la présentation de la lutte antiraciste dans la Province de l'Ontario au Canada).

Pour aller plus loin

Balibar Étienne et Wallerstein Immanuel, *Race, nation, classe – Les identités ambiguës*, Paris, La Découverte, 2007.

Dhume Fabrice, « Du racisme institutionnel à la discrimination systémique ? Reformuler l'approche critique ». *Migrations Société*, CIEMI, 2016, Un racisme institutionnel en France ?, 28 (163), p. 51-64. URL : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01421715/document>

Guillaumin Collette, *L'Idéologie raciste*, Paris, Gallimard, 2002.

Safi, Mirna. *Les Inégalités ethno-raciales*. La Découverte, 2013.

5.2.2. Les trajectoires scolaires des élèves immigrés ou descendants de l'immigration

En France, les inégalités socio-économiques sont les plus prépondérantes dans la trajectoire scolaire des élèves. Pour autant il existe également des inégalités dans la scolarité liées à l'origine migratoire :

- Les études PISA soulignent que le fonctionnement du système scolaire français est moins susceptible de faire réussir les élèves immigrés que la moyenne des autres systèmes scolaires évalués : « En moyenne, dans les pays de l'OCDE, les élèves de 15 ans immigrés de la première génération accusent des scores en sciences inférieurs de 53 points à ceux des élèves non immigrés (contre un écart de 87 points en France). Les élèves immigrés de la deuxième génération obtiennent toutefois de meilleures performances et accusent des scores inférieurs de 31 points aux élèves non immigrés, en moyenne, dans les pays de l'OCDE (contre un écart de 50 points en France) » (note par pays : France (2015) – <https://www.oecd.org/pisa/PISA-2015-France-FRA.pdf>)

- L'étude Trajectoires et Origines a mis en valeur qu'il existe une différence de réussite scolaire entre les élèves d'origine immigrés de classes populaires en fonction du genre. Les élèves garçons sont plus souvent orientés vers des filières professionnelles : « Les données recueillies dans l'enquête « Trajectoires et Origines » apportent des précisions supplémentaires, en enrichissant les catégories d'origine prises en compte : le biais ethno-généré au désavantage des garçons d'origine maghrébine est confirmé et il se retrouve chez les garçons d'origine subsaharienne ; alors que le biais ethno-généré à l'avantage des filles d'origine maghrébine est confirmé seulement chez les filles issues des flux migratoires marocains, tunisiens, ainsi que pour le flux subsaharien. Il ne se manifeste pas pour les filles d'origine algérienne, dont les parcours sont certes meilleurs que ceux de leurs pairs garçons, mais d'une façon pas plus marquée que pour la moyenne des filles par rapport aux garçons » (Lorcerie Françoise, « École et ethnicité en France : pour une approche systémique contextualisée », *Sociologies* [Online], Files, Migrations, pluralisation, ethnicisation des sociétés contemporaines, Online since 18 October 2011. URL : <http://journals.openedition.org/sociologies/3706?lang=en>). Ce double biais ethno-généré se retrouve également dans la scolarité des élèves d'ascendance portugaise. Cette différence de trajectoire se traduit par une surorientation des élèves garçons de classe populaire, issus de ces groupes migratoires, dans les filières professionnelles.

Pour aller plus loin

Trajectoires et origines – Premiers résultats (2010) – URL : https://www.ined.fr/fichier/s_rubrique/19558/dt168_teo.fr.pdf

Felouzis Georges, Liot Françoise et Perroton Joël, *L'apartheid scolaire – enquête sur la ségrégation ethnique dans les collèges*, Paris, Seuil, 2005.

5.2.3. Les microdiscriminations ethno-raciales à l'école et dans l'enseignement supérieur

- Il est possible de noter que plusieurs travaux mettent en lumière que certains élèves éprouvent un **sentiment de discrimination** du fait de leur origine ethno-raciale aussi bien dans le système scolaire que dans le supérieur.

Voir

Brinbaum Yaël et Guégnard Christine, « Le sentiment de discrimination des descendants d'immigrés : reflet d'une orientation contrariée et d'un chômage persistant », *Agora débats/jeunesses*, 2012/2 (N° 61), p. 7-20. URL : <https://www.cairn.info/revue-agora-debats-jeunesses-2012-2-page-7.htm>

OVE, « À la tête de l'étudiant », n° 35, 2017. URL : http://www.ove-national.education.fr/medias/OVE_Infos_35-Discriminations.pdf

- **Le sentiment de discrimination** peut être alimenté par le fait que les punitions ou les mauvaises notes des élèves peuvent ou vont être interprétées comme relevant d'une discrimination ethno-raciale.

Voir

Stéphane Bonnéry, « La question de "l'ethnicité" dans l'école : essai de reconstruction du problème », *Sociétés et jeunesses en difficulté* [Online], n° 1 | Printemps 2006. URL : <http://journals.openedition.org/sejed/109>

Magar Braeuner Joëlle (2017). « Enquête sur la microphysique du pouvoir à l'école : actualisation, imbrication des rapports de domination et modalités d'une pédagogie émancipatrice », Thèse, Montréal, Québec, université du Québec à Montréal, doctorat en sociologie, p. 154 et s. URL : <http://www.archipel.uqam.ca/10671/>

- Ces microdiscriminations peuvent tout d'abord être liées à une **représentation négative du bilinguisme ou du plurilinguisme** dans la réussite scolaire des élèves : cependant rien ne prouve que le fait de parler une autre que langue que le Français dans le cadre familial serait un facteur de difficultés scolaires.

Voir

Kohl Magali, Beauquier-Maccotta Bérengère, Bourgeois Marie *et al.*, « Bilinguisme et troubles du langage chez l'enfant : étude rétrospective », *La Psychiatrie de l'enfant*, 2008/2 (Vol. 51), p. 577-595. DOI : 10.3917/psyse.512.0577. URL : <https://www.cairn.info/revue-la-psychiatrie-de-l-enfant-2008-2-page-577.htm>

- Les microdiscriminations peuvent être liées à des **préjugés liés à des stéréotypes** concernant la position sociale, en particulier dans les rapports sociaux au travail, des groupes immigrés. Ces préjugés peuvent avoir un impact lors des jugements professoraux concernant les explications de l'échec scolaire ou encore l'orientation des élèves.

Voir

Marion Dutrévis, « Les inégalités sociales et ethniques à l'école : le rôle des stéréotypes », Cnesco, 2016. URL : http://www.cnesco.fr/wp-content/uploads/2016/09/dutrevis_solo1.pdf

Chrysochoou Xénia, Picard Maud et Pronine Maroussia, « Explications de l'échec scolaire ; les théories implicites des enseignants selon l'origine sociale et culturelle de l'élève », *Psychologie et éducation*, n° 32, 1998.

De Amorim Alves Sylvie, « Jeunes d'origine portugaise et maghrébine. Étude comparée des positions scolaires et des mobilisations identitaires », *Migrations Société*, 2010/3 (n° 129-130), p. 13-30. DOI : 10.3917/migra.129.0013. URL : <https://www.cairn.info/revue-migrations-societe-2010-3-page-13.htm>

- La discrimination peut être liée au fait que le vêtement d'un ou d'une élève va être perçu comme un **vêtement ayant possiblement une signification religieuse** portant atteinte à la laïcité. La loi de 2004 dispose que : « Les signes et tenues qui sont interdits sont ceux dont le port conduit à se faire immédiatement reconnaître par son appartenance religieuse. [...] La loi ne remet pas en cause le droit des élèves de porter des signes religieux discrets. Elle n'interdit pas les accessoires et les tenues qui sont portés communément par des élèves en dehors de toute signification religieuse » (circulaire N° 2004-084 Du 18-5-2004 JO du 22-5-2004 URL : <http://www.education.gouv.fr/bo/2004/21/MENG0401138C.htm>).

Voir

« Nouvelle polémique sur une jupe longue au lycée », *Le Monde*, 2015. URL : http://www.lemonde.fr/religions/article/2015/05/06/nouvelle-polemique-sur-une-jupe-longue-au-lycee_4628972_1653130.html

Pour aller plus loin

Dhume Fabrice, Dukic Suzanna, Chauvel Séverine et Perrot Philippe, *Orientation scolaire et discrimination. De l'(in)égalité de traitement selon l'« origine »*, Paris, La Documentation française, 2011.